

Procès verbal du Conseil d'école du samedi 14 juin 2014 – 08h00-10h00

Etaient présents :

Musial Catherine (CP)	Delevallée Maxence (CM1 - Directeur)
Lefebvre Sylvie (CP)	Dauwer Valérie (CM1/CM2)
Lemaire Gaëlle (CE1)	Cousin Muriel (CM2)
Meeunes Véronique (CE1/CE2)	Dambre Myriam (CM1 - M. Delevallée)
Plouviez Michel (CE2)	Hérant Pascale (RASED)

Secrétaire de séance : M. Plouviez

Parents d'élèves:

Mme Beauvois, Mme Ballart, Mme Faglain, Mme Marchand, Mme Leclercq, Mme Liotard, M. Milluy, M. Boudry, M. Leborgne, Mme Dubusse, Mme Bacrot et Mme Laye.

Municipalité :

M. Canesse (Maire)
Mme Lavoisy (Adjointe aux écoles)

Invités

Marion Dordain (Responsable périscolaire)
Valérie Prévost (Espace multimédia)

Etaient excusés :

M. l'Inspecteur (IEN)
Mme Baclet (DDEN)
Mme Milluy
Mme Delecroix
Mme Dugrain

} Parents d'élèves

Etait absent :

M. Hamelin (Parent d'élève)

Ordre du jour :

- ✚ Présentation du projet d'école 2014-2017
- ✚ Compte rendu du 1^{er} Conseil Ecole-Collège
- ✚ Utilisation de l'espace multimédia
- ✚ Présentation des aménagements (réalisés et prévus) dans l'école
- ✚ Tri sélectif dans l'école
- ✚ Fête de l'école
- ✚ Mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015
- ✚ Questions diverses

Présentation du projet d'école 2014-2017.

M. Delevallée présente le projet d'école qui coordonnera les orientations principales pour les trois années à venir. Trois axes majeurs composent ce plan d'action :

- Maîtrise de la langue orale et écrite
- Ouverture culturelle
- Harmonisation des pratiques pédagogiques

Le conseil d'école approuve ce projet d'école et n'émet aucune réserve.

L'**annexe 1** du procès verbal détaille chaque orientation.

Compte rendu du 1^{er} Conseil Ecole-Collège.

Le premier Conseil Ecole-Collège s'est tenu le mardi 20 mai 2014. L'objectif principal de cette instance est de renforcer la liaison entre le premier et le second degré. Ce conseil est composé de l'Inspecteur de l'Education Nationale, d'une Conseillère Pédagogique et deux représentants pour chaque école dont le collège de secteur est A. Schweitzer (pour le premier degré). Du Principal, de son adjoint et des membres du conseil pédagogique du collège (pour le second degré).

L'**annexe 2** du procès verbal présente le compte rendu dans sa totalité.

M. Delevallée présente le plan d'action du conseil pour l'année scolaire 2014/2015. Le conseil d'école l'approuve.

Utilisation de l'espace multimédia.

La question était la suivante : « Serait-il possible d'utiliser l'espace multimédia durant la totalité des horaires scolaires pour optimiser cet outil ? »

M. le Maire donne la parole à Mme Prévost en sa qualité de responsable du site :

Mme Prévost précise qu'étant donné la vétusté des postes (10 ans environ), l'utilisation des ordinateurs en continu pourrait poser problème. De plus, il faudrait revoir l'emploi du temps de Mme Prévost (présente le mardi toute la journée et le jeudi et le vendredi après-midi cette année).

D'autres problèmes sont également évoqués : le manque d'ergonomie de cette salle pour des enfants du premier degré.

M. le Maire propose de se rendre sur place pour évaluer les problèmes. Pour des raisons de responsabilité, M. le Maire préfère que les enseignants ne viennent que quand la technicienne est présente.

Le manque de vigilance des enseignants durant les séances ayant été évoqué par Mme Prévost, M. Delevallée se permet de préciser que la vigilance des enseignants est bien effective. Il précise également que durant le temps de classe, la surveillance des élèves et l'organisation des contenus d'enseignement reste sous la seule responsabilité des enseignants.

Présentation des aménagements (réalisés et prévus) dans l'école.

Le problème de la grille (côté cantine) semble résolu. La porte reste fermée et plus aucun véhicule ne traverse la cour de récréation en présence des enfants.

Mme Lavoisy précise que plusieurs investissements vont être votés au prochain Conseil Municipal :

- TNI (Tableau Numérique Interactif) : dans la classe de M. Delevallée. A terme, la municipalité souhaiterait équiper les classes des enseignants volontaires à recevoir ce type d'équipement. Cet investissement se ferait bien évidemment dans la durée.
- Changement de mobilier dans la classe de Mr Delevallée et de Mme Dauwer si le budget le permet.

Des travaux de réfection sont également prévus pour cette année : la toiture devrait être refaite dans sa totalité puis la façade de la cour de récréation (rejointoiement et menuiseries).

Tri sélectif dans l'école.

Cela fait maintenant plusieurs années que ce beau projet est à l'étude. Mme Lavoisy s'engage à équiper les classes dès la rentrée de septembre et à faire le point sur les containers de l'école. S'il s'avère qu'il en manque, elle prendra contact avec la société de ramassage des ordures ménagères (Esterra) pour solutionner ce problème.

Fête de l'école.

Quelques points sont évoqués (horaires, décors, planning...). M. Delevallée précise qu'une réunion préparatoire se tiendra le jeudi 19 juin 2014 à 16h45 (salle polyvalente). Le matériel qui avait été demandé sera livré par la municipalité que nous remercions pour son soutien.

Mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

Mme Lavoisy et Mlle Dordain présentent brièvement l'organisation du temps périscolaire à partir de la rentrée. Mlle Dordain fera le lien entre l'équipe d'animation et l'équipe enseignante.

Pour ce qui est de l'école élémentaire, l'encadrement sera d'1 animateur pour 14 enfants. Les activités seront gratuites et il faudra s'inscrire par trimestre. Une fois inscrits aux « NAP » (Nouvelles Activités Périscolaires), les élèves de l'école élémentaire pourront choisir leurs activités. Les animateurs feront le pointage de chaque classe (à 15h00) puis les enfants seront répartis dans les ateliers.

Les ateliers se ne feront pas dans les classes car les enseignants les utiliseront pour les APC jusqu'en février 2015. Les installations de la commune (garderie, salle des sports...) devraient être utilisées et suffisantes.

Pour que tout soit clair mais aussi parce que les horaires de l'école vont changer dès la rentrée, M. Delevallée propose de mettre en place un avenant au règlement intérieur de l'école (le nouveau règlement intérieur n'étant voté qu'en novembre 2014). Cet avenant permettra de fixer les nouveaux horaires et de préciser les dispositions prises par les enseignants en cas de retard d'un parent à 15h00. (cf **Annexe 3**)

Questions diverses.

Mme Beauvois soulève le problème qui se pose dans nos classes pour célébrer la fête des mères et la fête des pères, chaque enseignant étant libre de préparer quelque chose ou non. M. Delevallée précise qu'il ne prépare rien avec ses élèves pour ces deux dates car certains enfants vivent mal cette préparation de cadeau pour des raisons familiales complexes. Certains pensent qu'il serait dommage de pénaliser toute une classe pour quelques cas particuliers.

Après en avoir débattu le conseil décide d'adopter une position commune et de ne plus célébrer ces deux fêtes à l'école par souci de cohérence (entre les fraties notamment).

ANNEXE 1**VALIDATION**

Validation du ou des conseil(s) des maîtres	<u>Signature des enseignants :</u>
Avis et observations de l'IEN	
Avis du Conseil d'Ecole	
Validation de l'IEN par délégation de l'IA	

PROJET D'ÉCOLE 2014-2017

École mat élém primaire RPI pôle Éducation prioritaire

Nom de l'école :

Ecole élémentaire Pierre Mendès France
82, rue Pasteur
59496 SALOME
0594218P

Si l'école est en RPI (concentré ou dispersé) indiquer les écoles constituant le RPI.

Non concerné

Problématique dégagée à l'issue du bilan du précédent projet et de l'analyse des indicateurs de l'école :

Poursuivre le travail engagé durant le projet triennal 2009/2012 tout en améliorant l'harmonisation et la cohérence des pratiques de l'équipe pédagogique.

PROJET D'ÉCOLE 2014-2017

	VOLET 1 Réussite scolaire et socle commun	VOLET 2 Artistique et culturel	VOLET 3 Usages des TUIC	VOLET 4 EPS
<p style="text-align: center;"><u>Axe 1</u></p> <p>Titre : Améliorer la maîtrise de la langue orale et écrite.</p> <p>Effets attendus : Une meilleure maîtrise de la langue et un transfert de ces apprentissages dans les autres domaines.</p> <p>Indicateurs d'évaluation : Evaluations de fin de niveau.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation des méthodes en maîtrise de la langue. - Augmenter et diversifier les situations d'écriture. - Axer les APC sur la production d'écrits. - Donner la priorité aux élèves de cycle 2 quant aux suivis RASED. 	<ul style="list-style-type: none"> - Etre capable de donner son point de vue. - Savoir rédiger un compte rendu de sortie. - Enrichir son vocabulaire pour pouvoir exprimer son ressenti. 	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les TUIC pour varier les supports (exercices en ligne, traitement de texte...) et favoriser la remédiation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser certaines activités sportives comme déclencheur de situations d'écriture (ex : compte rendu, règles de jeux, liste de matériel...).
<p style="text-align: center;"><u>Axe 2</u></p> <p>Titre : Favoriser l'ouverture culturelle à tous les niveaux.</p> <p>Effets attendus : Créer une culture commune et favoriser l'acculturation.</p> <p>Indicateur d'évaluation : Homogénéisation des comportements des élèves lors des séances d'arts visuels et d'histoire des arts. Validation de la compétence 5 du socle commun : palier 2.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etre capable de donner son point de vue. - Savoir rédiger un compte rendu de sortie. - Enrichir son vocabulaire pour pouvoir exprimer son ressenti. 	<ul style="list-style-type: none"> - Reconduire le parcours culturel de l'élève. - Réalisation d'une exposition annuelle regroupant les productions des élèves de toutes les classes. - Conférence interactive sur l'histoire des arts. - Travail sur le patrimoine local : cimetière allemand, église, témoignages... 	<ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur les ressources internet : œuvres et visites virtuelles. - Numériser certaines productions afin de faciliter le parcours culturel de l'élève durant sa scolarité primaire. 	
<p style="text-align: center;"><u>Axe 3</u></p> <p>Titre : Favoriser l'harmonisation et la cohérence des pratiques de l'équipe pédagogique.</p> <p>Effets attendus : Améliorer les habitudes de travail des élèves et harmoniser les évaluations.</p> <p>Indicateur d'évaluation : Efficacité accrue des élèves.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation des méthodes en maîtrise de la langue et en littérature. - Méthode commune en anglais : « I spy » et travail à partir d'albums. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une exposition annuelle regroupant les productions des élèves de toutes les classes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Généraliser la pratique des TUIC dans toutes les classes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres interclasses. - Fréquentation de la piscine des Weppes avec comme objectif prioritaire : « Savoir nager à la fin du CM2 » en suivant la même programmation.
Organisation et articulation des aides pédagogiques	Organisation des liens avec le RASED / PPRE / PASTA / Stages de remise à niveau La priorité est donnée aux élèves de cycle 2 quant aux suivis RASED.			

COMPTE RENDU DU CONSEIL ECOLE/COLLEGE
SECTEUR DE LA BASSEE

Le premier conseil école/collège s'est tenu le mardi 20 mai 2014, en présence de Monsieur Lecreux IEN, M Damiens Principal, Mme Degraeve Conseillère Pédagogique, M Depoix Principal adjoint, les représentants des dix écoles et les membres du conseil pédagogique du collège.

Les représentants de l'école Varet de Violaines (Pas de Calais) sont excusés.

L'ordre du jour est le suivant :

- installation du conseil école-collège,
- présentation des actions en cours,
- plan d'actions pour l'année scolaire 2014-2015.

* * *

Après un rappel à l'assistance du texte de loi par monsieur l'IEN, monsieur le Principal présente les actions réalisées au cours de cette année scolaire :

- Présentation des activités de l'UNSS aux élèves de CM2 lors de la journée du sport du **mercredi 18 septembre 2013**. Pour cette deuxième « édition », la fréquentation a doublé (30 participations en 2012-2013 ; 68 en 2013-2014),
- Présentation du collège aux familles des élèves de CM1 **le mardi 1er octobre 2013**, 150 participants environ,
- Accueil des élèves de CM2 pour une journée de découverte du collège centrée autour de l'activité « Calculatrice ». Organisée pendant la semaine du **lundi 17 au vendredi 21 mars 2014**, les professeurs du collège ont présenté aux 220 élèves leur discipline ; le transport et le repas du midi sont pris en charge par le collège, cette action est soutenue par le Conseil Général du Nord dans le cadre du Projet Educatif Global Départemental,
- Accueil à leur demande des professeurs de l'Ecole Jules Verne de La Bassée pour une présentation du collège le **mercredi 15 janvier 2014**,
- Participation à « la course contre la faim » avec l'école Charlemagne de La Bassée. Présentation de l'action par une bénévole de l'association **le vendredi 11 avril 2014** au collège ; épreuve sportive le **vendredi 12 mai 2014** au complexe Guy Drut de La Bassée,
- Projet « Don' t forget me, cobber ! » (Eh copain, ne m'oublie pas !) en partenariat avec l'école « Les Cobbers » de Fromelles.

Ce projet, initié avec l'ouverture de la classe bilangue anglais-espagnol, est centré sur le devoir de mémoire de la guerre 1914-1918. La proximité géographique de Fromelles, lieu de bataille cher aux australiens, nous a incités à cette liaison inter cycles dont je décline les étapes :

- **en septembre 2013**, premier contact entre les élèves des deux établissements scolaires axé sur une visite des différents lieux de souvenir de Fromelles ,visite guidée par un historien local et préparée par les professeurs des deux établissements,

-**11 novembre 2013**, participation aux cérémonies du souvenir, interprétation par les élèves des hymnes australien et français,

-invitation **le jeudi 17 avril 2014** par la municipalité de Fromelles à un concert donné par des élèves du St Leonard College de Melbourne ; l'occasion est donnée ainsi aux élèves de communiquer avec des australiens en « chair et en os »,

-D'un point de vue pédagogique, le fil rouge de cette liaison est la réalisation d'un film retraçant le périple d'un jeune australien venu combattre à Fromelles, film proposé à la bourse Sadlier's stoke mise en place par l'ambassade d'Australie à Paris.

Ce projet, présenté au CRDP de Lille le mercredi 19 février 2014, a de même reçu l'aval de la mission du centenaire.

-Pour compléter cette présentation, un professeur d'anglais du collège intervient tous les quinze jours dans l'école de Fromelles pour travailler avec les élèves de CM2 sur la liaison skype avec une école australienne.

Un échange entre le collège et son équivalent en Australie est en cours de réalisation.

* * *

Après cette présentation, la parole est donnée à l'assistance pour évoquer le plan d'actions pour l'année 2014-2015.

Les échanges évoquent des demandes concernant:

-une présentation de l'éducation physique et sportive plus développée que lors de la journée du sport,

-l'immersion des élèves de CLIS dans la Segpa du collège,

-la mise en place d'ateliers d'écriture,

-la mise en place d'actions culturelles dans le cadre du parcours culturel de l'élève.

Le débat se centre ensuite sur les échanges de pratiques.

Les enseignants évoquent la nécessité d'une rencontre pour échanger sur les modalités d'enseignement. Lors de la semaine « calculatrice », des échanges entre professeurs du premier et du second degré ont été enrichissants mais trop brefs.

Chacun évoque une méconnaissance de l'autre .La proposition est faite de provoquer une rencontre entre les enseignants courant Juin ; professeurs de CM2 et professeurs de Français et mathématiques.

PLAN D' ACTIONS POUR L' ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

Monsieur l'Inspecteur et monsieur le Principal proposent de mettre en place ces activités, fondation d'une coopération entre les écoles et le collège sur les thèmes suivants :

-Echange de pratiques pour se découvrir et bâtir des stratégies pour améliorer la continuité pédagogique,

-Réflexions autour d'actions pour la mise en place d'un parcours culturel, de l'élève.

La Bassée le 20.05.2014

Le Principal

L'IEN

E.DAMIENS

B.LECREUX

ANNEXE 3

AVENANT AU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE

ANNEE 2014/2015

Admission à l'école élémentaire

a. Les conditions d'admission.

L'instruction est obligatoire pour tous les enfants de 6 ans révolus.

b. Changement d'école.

Un certificat émanant de l'école d'origine doit être présenté. Le livret scolaire sera transmis directement à l'école qui accueille l'enfant.

c. Autorité parentale

Tous les parents exerçant conjointement l'autorité parentale sur la personne de leur enfant sont également responsables de lui (que les parents soient divorcés, non mariés, séparés). En conséquence, l'école doit entretenir des relations de même nature avec les deux parents et leur faire parvenir les mêmes documents.

Il faut l'accord des deux parents pour changer un enfant d'école.

Il appartient aux parents de prévenir le directeur en cas de séparation ou de divorce et de donner les coordonnées correspondantes.

d. Scolarisation des enfants en situation de handicap

Tout enfant en situation de handicap peut, dans le cadre d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS), fréquenter l'école. Ce projet est élaboré au terme d'un dialogue avec les parents. Il définit les actions pédagogiques, psychologiques, sociales, médicales et paramédicales à mettre en place.

Fréquentation et obligation scolaire

a. L'absentéisme scolaire

Les absences sont consignées, chaque demi-journée, dans un registre tenu par l'enseignant. Toute absence doit être justifiée dans le cahier de liaison (dans la rubrique prévue à cet effet), la famille ou le responsable légal doit en faire connaître les motifs dans les 48 heures par écrit. A la fin de chaque mois, le directeur signale à l'Inspection Académique les élèves dont l'assiduité est irrégulière, c'est-à-dire ayant manqué la classe sans motif légitime au moins quatre demi-journées dans le mois. Les seuls motifs d'absence autorisés sont les raisons de santé et les raisons familiales graves.

Si l'absence résulte d'une maladie contagieuse, un certificat médical sera exigé au retour à l'école.

Un élève malade ne peut être accepté à l'école, s'il tombe malade en cours de journée, des dispositions seront prises pour avertir la famille ou la personne désignée par les parents sur la feuille de renseignements. Il est donc important de réactualiser la feuille de renseignements au besoin.

Aucun élève sous traitement ne sera admis à l'école.

Dans le cas d'élève atteint de maladie chronique, d'allergie ou d'intolérance alimentaire, les parents et le directeur prendront contact avec le médecin scolaire, afin d'élaborer un projet d'accueil individualisé (PAI).

b. Les horaires

Horaires de l'école :

8h20 – 11h30 et 13h20 – 16h30 les lundis et jeudis

8h20 – 11h30 et 13h20 – 15h00 les mardis et vendredis

8h20 – 11h30 les mercredis

Les retards, même légers, handicapent les élèves et perturbent la vie collective. Aucun élève n'est autorisé à se rendre dans sa classe après la sortie de l'école (15h00 ou 16h30).

c. La durée hebdomadaire du temps d'enseignement

Elle est de 24 heures, répartie en neuf demi-journées: les lundi, mardi, jeudi et vendredi et mercredi matin.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC), proposées à certains élèves, ont lieu le mardi et le vendredi de 15h00 à 16h30. Elles s'étaleront entre le 16/09/2014 et le 06/02/2015.

Si un enfant n'est pas repris par les parents après les horaires d'école, il sera remis aux services municipaux pour participer aux Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).

Vie scolaire

a. Le travail scolaire

L'équipe pédagogique doit obtenir de chaque élève un travail à la mesure de ses capacités.

En cas de difficultés, après s'être interrogé sur les causes possibles, l'équipe pédagogique décidera, en association avec les familles, de mesures appropriées.

b. Laïcité

Le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent une appartenance religieuse est interdit.

c. Les sorties scolaires

La participation des élèves aux sorties scolaires est obligatoire quand elles se déroulent sur le temps scolaire.

d. Les assurances scolaires

Dans le cadre des activités facultatives (sorties dont les heures de départ ou d'arrivée se font avant ou après les horaires de l'école), l'assurance scolaire est obligatoire pour les dommages dont l'enfant serait l'auteur (responsabilité civile) mais aussi pour les dommages qu'il pourrait subir (individuelle accidents corporels).

Le directeur peut refuser la participation d'un élève lorsque son assurance ne présente pas toutes les garanties.

e. La coopérative scolaire

Le directeur n'est pas habilité à gérer les fonds de l'école en son nom propre, de ce fait la coopérative scolaire est affiliée à l'OCCE : Office Central de la Coopération à l'Ecole.

La participation à la coopérative scolaire est fixée à 15 € par an et par enfant. Elle permet l'achat de menus équipements et de petits matériels pour la classe. Les parents estimant que cette participation est trop élevée et qui désirent néanmoins participer, peuvent payer plus tardivement dans l'année ou réduire le montant de la coopérative. Cette participation est à régler par chèque à l'ordre de l' « OCCE 0458 », avec le nom de l'enfant au dos du chèque et à remettre à l'enseignant de votre enfant.

f. Les fournitures scolaires

Les livres et les cahiers sont fournis par l'école. Ils représentent un gros investissement. Tout livre perdu ou détérioré sera remplacé par la famille ou remboursé au prix d'achat. Les parents d'élèves ont à leur charge les équipements personnels de leur(s) enfant(s) (tenue de sport, trousse, cartable...) et doivent s'assurer que tout est opérationnel.

g. Sanctions

L'école doit être un lieu de respect, d'écoute et d'échange. Les problèmes de violence verbale ou physique, ainsi que les manquements à ce présent règlement font l'objet de réprimandes. En cas de travail insuffisant, et après s'être interrogé sur ses causes, l'enseignant ou l'équipe pédagogique décidera des mesures appropriées.

Chaque conflit entre enfant est consigné dans le cahier d'incidents. Un enfant difficile, dont le comportement peut être dangereux pour lui-même ou pour les autres, pourra être isolé momentanément et sous surveillance.

Dans le cas de difficultés particulièrement graves, la situation de l'élève peut être soumise à l'examen de l'équipe éducative élargie au médecin scolaire, aux membres du réseau d'aide et au maître référent. A l'issue d'une période probatoire d'un mois, une décision d'exclusion temporaire ou de changement d'école pourra être prise par l'Inspecteur de circonscription après avis du Conseil d'école.

Accueil et remise des élèves

Tant qu'ils n'ont pas été pris en charge par les enseignants ou les agents communaux, les enfants restent sous la seule responsabilité de leurs parents.

a. Mesures particulières pour les élèves se rendant à l'école en vélo.

Chaque élève a la possibilité de pouvoir se rendre à l'école en vélo et de le déposer durant toute la journée de classe dans un lieu prévu à cet effet. Il sera bien évidemment responsable de son matériel et l'école ne pourra être tenue responsable en cas de vols ou de dégradations. Le vélo devra être obligatoirement repris chaque soir.

Les garages à vélos sont installés dans l'allée Marie Pape Carpentier (entre les écoles élémentaire et maternelle). Même si le matériel de sécurité n'est pas obligatoire nous ne pouvons qu'encourager les parents à équiper leurs enfants.

b. Sortie des élèves

La sortie des élèves doit se faire dans le calme et le plus tranquillement possible. Pour favoriser cela, **nous demandons aux parents de bien vouloir laisser un espace raisonnable devant la grille de l'école**. Une zone devrait être tracée pour matérialiser l'espace devant être respecté. La sortie de 16h30 se fait côté bibliothèque pour le cycle 2 et côté restaurant scolaire pour le cycle 3.

Sécurité-hygiène

- **Le nettoyage des locaux est assuré chaque jour par le personnel municipal : les papiers doivent être jetés dans la poubelle prévue à cet effet. Dans la cour, les enfants seront encouragés à la pratique quotidienne de l'ordre et de l'hygiène.**
- **Les jeux dans les toilettes ne sont pas admis.**
- Les poux : Les cas constatés sont signalés aux enseignants par les parents, aux parents par les enseignants. Les parents doivent prendre aussitôt les mesures nécessaires. Un peigne électronique peut être emprunté à l'école (voir avec le directeur).
- **Il est demandé à chaque parent de veiller à ce que leur enfant n'apporte :**
 - ✓ **Aucun objet dangereux à l'école : médicaments, couteaux**
 - ✓ Pas de friandises (bonbons, sucettes, chewing-gum...) : les goûters sont interdits sauf à 16h30 pour les enfants qui fréquentent les APC et l'aide aux devoirs.
 - ✓ Pas de bijoux qui pourraient être dangereux : attention en particulier aux boucles d'oreilles (anneaux trop grands, boucles trop longues)
 - ✓ Pas de téléphone portable, pas de lecteur MP3 ou MP4, de jeux électroniques ou de consoles de jeux.
- **La cigarette est interdite dans l'enceinte de l'école y compris dans les lieux non couverts.**
- Les animaux mêmes tenus en laisse sont interdits dans l'enceinte de l'école.
- Attention aux tenues des élèves trop dénudées l'été, de plus les sous-vêtements ne doivent pas être apparents.
- Les magazines qui ne sont pas adaptés à l'âge des enfants sont interdits à l'école.

Le règlement est expliqué en classe, il doit être lu et approuvé par l'enfant et ses parents.

Nous déclarons avoir pris connaissance du règlement de l'école Elémentaire Pierre Mendès France de Salomé.

Lu et approuvé le :

Signature de la mère:

Signature du père:

Signature de l'élève: